

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00040

Numéro SIREN : 344 223 250

Nom ou dénomination : C.M.

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2023 sous le numéro de dépôt 663

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

Maître Olivier DAVIGNY
Avocat
112 boulevard Richelieu
02100 Saint-Quentin

Dénomination : C.M.

Numéro RCS: 344 223 250

Numéro Gestion : 1988B00040

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 11 rue du Gouvernement
: 02100 Saint-Quentin

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/09/2022

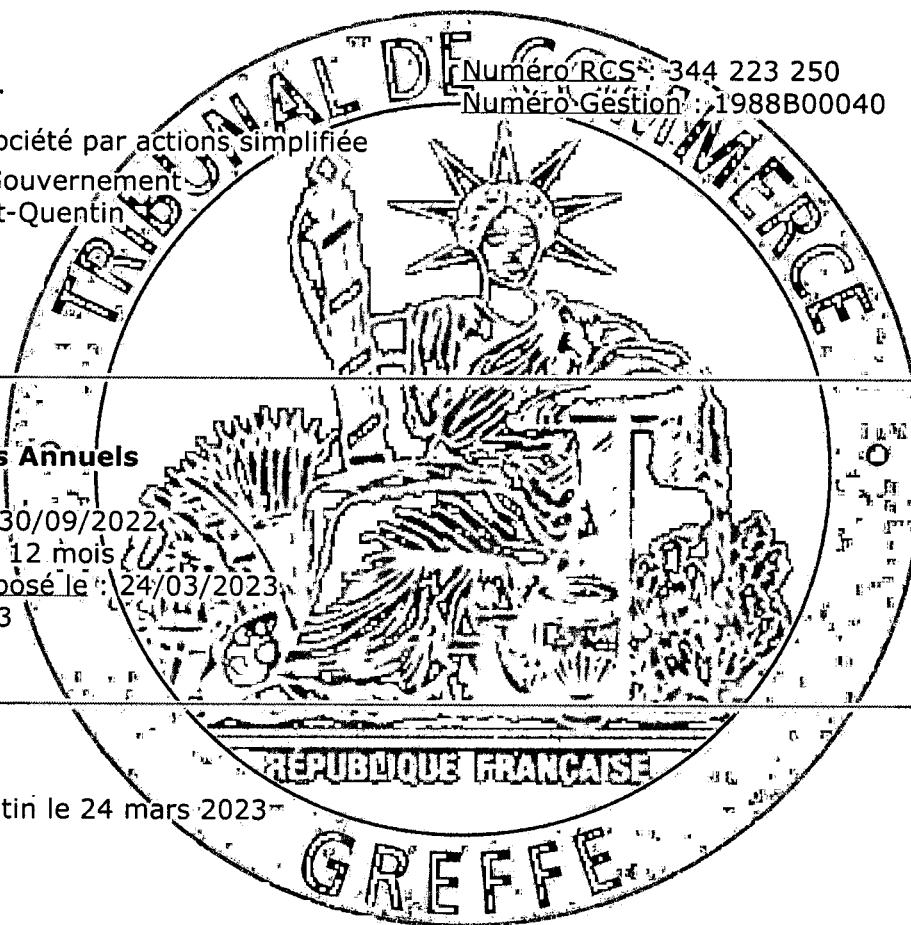
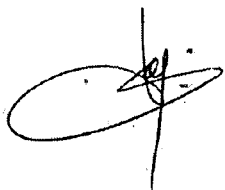
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 24/03/2023

Sous le numéro : 663

Délivré à Saint-Quentin le 24 mars 2023

Le Greffier,



Désignation de l'entreprise : <u>SAS C M</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>						
Adresse de l'entreprise <u>11 Rue du Gouvernement 02100 SAINT-QUENTIN</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>						
Numéro SIRET * <u>3 4 4 2 2 3 2 5 0 0 0 0 3 8</u>			Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>31 01 2023</u>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	15244			
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	197493			
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	859970			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE	1500			
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	407715			
TOTAL (II)		BJ	BK	1486820	212738	1274081		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	36000			
		Autres créances (3)	BZ	CA	157243			
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	227105			
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
TOTAL (III)		CJ	CK	420349	420349			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif *	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	1907169	212738	1694430		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		SAS C M		Néant ☐ *	
				Exercice N 30092022	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :315500..)			DA	315500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	31550
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	1014859
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	164584
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1526494
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts et dettes financiers ☐)			DV	59619
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	8520
	Dettes fiscales et sociales			DY	99797
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	167936	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1694430	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	167936	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS C M				Néant ☐ *					
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB			FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	204000	FH		FI	204000	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	204000	FK		FL	204000	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	2411	
	Autres produits (1) (11)						FQ	52	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	206464	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	26332	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	1788	
	Salaires et traitements *						FY	159308	
	Charges sociales (10)						FZ	56195	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements *						GA	633
		- dotations aux provisions						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	244258		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-37793		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	200000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1227	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	201227	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	5298	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	5298	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	195928		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	158134		

Désignation de l'entreprise SAS C M										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	6695	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	6695	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	245	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	245	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	6450	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	414386	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	249802	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	164584	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	
			- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD		
	(9)	Dont transferts de charges								A1	2411	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6	obligatoires		A9			
				dont cotisations facultatives Madelin		A7						
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8								
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :								Exercice N			
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Détail en annexe											
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
									Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS C M

Exercice N, clos le : 30/09/2022

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	245
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	245
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	6695
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	6695
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise <u>SAS C M</u>				30092022		Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	15244	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	LJ		KL		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	M2		KP		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	181758	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	15931	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III	LN	197690	LO		LP	4700	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
		Autres participations	8U	859830	8V		8W	140
Autres titres immobilisés		1P	1500	1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T	407715	1U		1V		
TOTAL IV		LQ	1269045	LR		LS	140	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	1481980	ØH		ØJ	4840	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	JO		LV		LW	15244	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	II		MJ		MK		ML	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	181758	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	20631	MU	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG		NH	202390	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations	IO		ØX		ØY	859970	ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	1500	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	407715	2G		
TOTAL IV		I3		Nj		NK	1269185	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	1486820	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS C M</u>										30092022		Néant ☐ *		
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement				CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles				PE	15244	PF		PG		PH	15244			
TOTAL I				RK	15244	RM		RN		RO	15244			
Terrains				PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	181758	QE		QF		QG	181758			
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	15102	QM	633	QN		QO	15735			
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT				
TOTAL II				QU	196860	QV	633	QW		QX	197493			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	212105	ØP	633	ØQ		ØR	212738			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incor.		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO
TOTAL III														
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*														
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9				Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP				SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS C M</u>		30092022		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation					
sur immobilisations {	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	- titres mis en équivalence	02	03	04	05
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises {	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS C M				30092022		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	407715	UV		UW	407715			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	36000		36000					
	Créance représentative de titres * (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	40000		40000					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4208		4208					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	61796		61796					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	51239		51239					
	Charges constatées d'avance		VS								
TOTAUX		VT	600958	VU	193243	VV	407715				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	36000		36000						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8520		8520						
Personnel et comptes rattachés		8C	58200		58200						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	32097		32097						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7490		7490						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2010		2010						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	23619		23619						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	167936	VZ	167936						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	195			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SAS C M		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET ☐ Néant		Exercice N clos le 31/01/2022						
I. RÉINTÉGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA	164584					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WB						
	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	4611					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF						
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	25					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA						
	{ Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			WI						
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX						
	Amendes et pénalités			WJ	245					
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *			XZ							
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY						
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)				I7						
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL							
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7							
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			I8						
	{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)									
	{ - imposées au taux de 0 %			ZN						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs			WN						
{ Plus-values nettes à court terme										
{ Plus-values soumises au régime des fusions			WO							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)	SU							
DONT*		Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW							
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3						
TOTAL I				WR	169465					
II. DÉDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *				WT						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)				WU						
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			WV						
	{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)									
	{ - imposées au taux de 0 %			WH						
	{ - imposées au taux de 19 %			WP						
	{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure			WW						
	{ - imputées sur les déficits antérieurs			XB						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			IS						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			WZ						
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts			2A						
	{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			XA						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX						
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				ZY						
Majoration d'amortissement *				XD						
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF	
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XS						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH			XG	230491	
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC					
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagee par le report en arriere de deficit	ZI					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2	0				
TOTAL II				XH	230491					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{	Bénéfice (I moins II)	XI				
				{	Déficit (II moins I)			XJ	61025	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN				XO	61025	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

C.M.
Société par Actions Simplifiée
au capital de 315 500 euros
11 rue du Gouvernement
SAINT-QUENTIN
(Aisne)

344 223 250 RCS SAINT-QUENTIN

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022 A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
--

DU 10 MARS 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 234 927 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	164 584 euros
Prélèvement sur le compte "Autres Réserves"	35 416 euros
Le solde	200 000 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 63,40 euros (montant arrondi) par action	

Le dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} avril 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	Montant global des dividendes	Montant ouvrant droit à abattement	Montant n'ouvrant pas droit à abattement
30.09.2021	50 000 €	50 000 €	NEANT
30.09.2020 ¹	81 550 €	81 550 €	NEANT
30.09.2019	31 550 €	31 550 €	NEANT

¹ Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 30 septembre 2021 : 50 000 €
Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 mars 2021 : 31 550 €

Certifié conforme

LE PRESIDENT
Antoine CARETTE



C.M.
Société par Actions Simplifiée
au capital de 315 500 euros
11 rue du Gouvernement
SAINT-QUENTIN
(Aisne)

344 223 250 RCS SAINT-QUENTIN

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022 A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

DU 10 MARS 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 234 927 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	164 584 euros
Prélèvement sur le compte "Autres Réserves"	35 416 euros
Le solde	200 000 euros
A titre de dividendes aux associés	
Soit 63,40 euros (montant arrondi) par action	

Le dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} avril 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	Montant global des dividendes	Montant ouvrant droit à abattement	Montant n'ouvrant pas droit à abattement
30.09.2021	50 000 €	50 000 €	NEANT
30.09.2020 ¹	81 550 €	81 550 €	NEANT
30.09.2019	31 550 €	31 550 €	NEANT

¹ Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 30 septembre 2021 : 50 000 €
Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 mars 2021 : 31 550 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

LE PRESIDENT
Antoine CARETTE

